

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

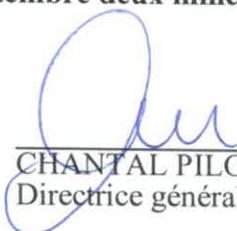
Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Pointe-Calumet sera, en **2021**, en vigueur pour son **second** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée, selon la dernière des échéances, soit avant le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle, soit avant le 61^e jour qui suit l'expédition d'un avis de modification à la personne au nom de laquelle est ou était inscrit au rôle le lieu visé par la modification (art. 132);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
Municipalité de Pointe-Calumet
300, avenue Basile-Routhier
Pointe-Calumet (Québec) J0N 1G0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro **377-97** de la **Municipalité de Pointe-Calumet** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 28^{ième} jour de septembre deux mille vingt.



CHANTAL PILON,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 28 septembre 2020, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 septembre 2020.

